

animal est sans connaissance, il ne ressent pas la douleur. Ce piège a donc été conçu pour rendre l'animal inconscient sans délai.

Nous installons ce piège sur un sentier ou nous l'entourons d'une boîte. L'appât se trouve à l'arrière et lorsque l'animal s'introduit dans le piège, sa tête déclenche le mécanisme qui s'abat sur la partie supérieure du cou, et l'animal s'évanouit. Il ne reprend jamais connaissance, car le mécanisme maintient la pression sur son cou.(12)

Répetons-le, l'amputation est improbable quand l'animal piégé est mis à mort rapidement. Les trappeurs qui ont comparu devant le Comité ont affirmé que, quand les pièges sont utilisés convenablement, l'amputation est très rare.

Dans son ouvrage sur la controverse que suscite la question des droits des animaux, M. Herscovici résume ainsi les arguments des activistes qui s'opposent au piégeage et leur répond :

En bref, les défenseurs des animaux voudraient nous faire croire que les trappeurs ne relèvent leurs pièges qu'une fois par semaine et parfois moins souvent; que de 25 à 33 p. 100 des animaux qu'ils capturent se libèrent par amputation (sans compter ceux dont les prédateurs les privent); et que de 60 à 75 p. 100 des prises sont des animaux sans intérêt. Si tel était le cas, tous les trappeurs abandonneraient le piégeage.(13)

Travaux de recherche sur le piégeage sans cruauté

L'agriculture et le piégeage, qui sont deux secteurs d'activité faisant appel à des ressources renouvelables, ont toujours contribué à la stabilité économique du Canada. Les sociétés protectrices des animaux ont pris une part active à l'amélioration des méthodes de récolte des ressources renouvelables en général et des méthodes de piégeage en particulier, car le traitement réservé aux animaux piégés les préoccupe au plus haut point. Les divers ordres de gouvernement et les sociétés protectrices des animaux collaborent en permanence avec les scientifiques et l'industrie pour faire en sorte que soient utilisées les méthodes les plus modernes. Et le gouvernement canadien est aujourd'hui en mesure d'affirmer que tel est le cas.

La *National Anti-Steel Trap League*, créée aux États-Unis dans les années 20, est une des premières sociétés d'assistance aux animaux qui se soit intéressée aux méthodes de piégeage des animaux sauvages. Au Canada, c'est la *Canadian Association for the Protection of Fur*, qui s'appelle maintenant l'Association pour la protection des animaux à fourrure (APAF), qui a fait oeuvre de pionnier dans ce domaine. La disparition des pièges à mâchoires d'acier et la suppression des débouchés pour les produits dérivés des animaux ainsi piégés figuraient au nombre des objectifs de cette organisation.

Lorsque que l'Association pour la protection des animaux à fourrure s'est scindée en deux, le nouveau bureau de Vancouver a choisi de garder le même nom et de continuer de se conformer à la politique existante, tandis que le bureau de Toronto, où avait été créée l'Association, a décidé de s'appeler Association canadienne pour le piégeage humanitaire (ACPH). Cette dernière a lancé une campagne axée sur l'élimination du piège à mâchoires et sur l'utilisation de méthodes de piégeage moins cruelles. Ce groupe continue d'ailleurs à travailler à la mise au point de pièges moins cruels :

C'est l'ACPH, probablement plus que toute autre organisation, qui a sensibilisé la population mondiale à la cruauté des méthodes de piégeage en mettant à exécution un plan soigneusement élaboré grâce auquel seront trouvées, du moins l'espère-t-elle, des solutions réalistes et durables aux problèmes délicats que soulève la question du piégeage.(14)

Avant même le début de cette campagne, un trappeur nommé Frank Conibear avait mis au point en 1929 un piège composé de deux armatures de métal et d'un ressort. Lorsque que le mécanisme du